

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Fruitière de la Bresse Jurassienne sur la commune principale de l'AIOT rue de Moidesseules 39230 SELLIERES.

La référence de votre dossier est A-4-KKS2Q5VRW et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 01/02/2024 à 11h30 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **77839625900047**

Organisme : **FEDERATION REGIONALE DES COOPERATIVES LAITIERES DU MASSIF JURASSIEN**

Fonction : **chargée de mission**

Personne morale

N° SIRET **77840941700012**

Raison sociale **SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE FROMAGERE FRUITIERE DE LA BRESSE JURASSIENNE**

Forme juridique **Société coopérative agricole**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

fromagerie d'Oussières

1 rue de l'Eteinche

39800 OUSSIÈRES

Signataire

Qualité : **préside**

Référent

Fonction : **président**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Fruitière de la Bresse Jurassienne**

Description des activités :

Construction d'un nouvel atelier de fabrication fromagère avec cave en vue réception, transformation de lait, pré-affinage de fromages de type Pâtes Pressées Cuites transformation de la crème produite en beurre (fabrication /semaine) + logement de fonction à l'étage (interdit d'occupation par des tiers) + station d'épuration individuelle des effluents de capacité épuratoire nominale 50 m3 effluents /j – 1 435 EH pour un rejet des eaux traitées au milieu naturel Tanks de stockage, munis de jauges de niveau, sur socle béton étanche ceinturé d'une murette de rétention : 25 m3 BEF 25 m3 BEC + BEG, groupe frigo R449 76 kW froid, 30 m3 lait + 4 ou 10 m3 lait BIO 10 ou 8 m3 tampon + 10-14 m3 sérum acide à destination d'une porcherie et 36 m3 sérum froid avant expédition tous les 2 ou 3 jours Cave de pré-affinage Comté 2 x 15 x h18 = 1 620 places, 1 robot, machine à frotter les planches Débourbeuse, filtre à sérum statique Echange 4 sections récupération des calories du sérum du jour avec pré-refroidissement à l'eau froide avant refroidissement complet à 4°C à l'eau glacée + refroidissement de l'eau de baratte et réchauffage du lait du lendemain (12 500 l /h de 10 à 30°C) avec eau chaude Groupe de Soutirage sous vide 2 x 6 cloches 72 moules Convoyeurs 3 x 5 m, 3 x 1 m, 8 m + 10 m Retourneur manuel, palettiseur dépalettiseur automatique h4, Module de pressage autonettoyant h6 équipé pour 72 places (8 colonnes de 12 fromages soit évolution ultérieure possible à 96 places) élévateur fixe pour 12 palettes de salage x 6 fromages NEP automatisée 4 x 1800 l soude / acide / eau neuve / eau récupérée pour lavage des circuits et tanks Tunnel de lavage, 600 l pré-lavage 800 l compartiment lavage, 400 l rinçage Centrale de lavage moyenne pression avec 2 satellites 1 baratte 2000 l, 1 mouleuse NON CLASSABLE en rubrique 4734 : pas de gas oil, stockage fioul 1 m3 <50 t NON CLASSABLE en rubrique 1185 : quantité cumulée de fluide employé dans des équipements clos en exploitation, susceptible d'être présente dans l'installation < 200 kg

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

rue de Moidesseules

39230 SELLIERES

X : 894878

Y : 6640042

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2230	2230-2	Traitement et transformation du lait	33200 L/j	DC	Le matériel est adapté pour la transformation potentielle de 72 fromages PPC x 390 l lait /Co = 28 000 l lait /j mais la station d'épuration individuelle est d'ores et déjà dimensionnée pour 33 200 l lait /j 4 cuves jumelées aériennes de 3.2 t de propane chacune
4718	4718-1-b	Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2	12.8 t	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

boues d'épuration biologiques excédentaires intégrant les boues supplémentaires issues du traitement physico-chimiques du phosphore

Pacage	Nom exploitant	Numéro îlot
039156554	EARL du Pré Audin	3
039156584	EARL COTE	1
039155877	GAEC BUATOIS	2

Surface totale du plan d'épandage (en ha) **70**

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **1000**

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) **0**

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **1000**

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **1000**

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **1**

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) **6**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

CO-PRODUIT lactosérum stocké valorisé sur 2 filières complémentaires : valorisation principale en filière déshydratation ou poudre à destination de l'alimentation humaine, valorisation complémentaire en alimentation porcine Boues d'épuration destinées à une valorisation agricole : consultation en cours pour étude préalable à la réalisation d'un plan d'épandage Cartons, plastiques <1 m3 /mois stockés temporairement en une poubelle jaune 230 l /2 semaines enlevées par récupérateur agréé ou évacué en déchetterie juxtant la propriété

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

extincteurs à poudre, à eau pulvérisée dans l'atelier de fabrication et la STEP, le vide sanitaire et à l'étage Centre de secours intercommunal de Sellières à 100 m Rue de Moidesseules 39230 SELLIERES

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)